

« AA FACTORY »
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08

RCS en cours

Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 14/03/2025

Le 14/03/2025 à seize heures, est présent au siège de la société, le soussigné :

Monsieur ANECHE Adel né le 8 mars 1996 à Orléans, de nationalité Française, demeurant au 15 Rue Rosa Parks 94400 Vitry-sur-Seine, marié sous le régime de la séparation de biens

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE NOMINATION DU PRESIDENT

Première résolution :

Est nommé aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur ANECHE Adel né le 8 mars 1996 à Orléans, de nationalité Française, demeurant au 15 Rue Rosa Parks 94400 Vitry-sur-Seine, marié sous le régime de la séparation de biens

Désignation d'un successeur sous condition suspensive :

En cas de survenance de l'un des événements suivants :

- Le décès de Monsieur Adel ANECHE au cours de son mandat de Président de la Société ;
- L'incapacité totale et/ou la mise sous tutelle ou curatelle de Monsieur Adel ANECHE au cours de son mandat de Président de la Société,

Madame Amélia KHOUFACHE, née le 15 mars 2000 à Stains (93), de nationalité française, demeurant au 2 Chemin Abel TISSOT, 93200 Saint-Denis, célibataire, sera automatiquement nommée Présidente de la Société. Cette nomination prendra effet de plein droit à la date de réalisation de l'un des événements susmentionnés.

Toutefois, cette décision pourra être modifiée ou révoquée par une Assemblée Générale tant que l'une des conditions suspensives mentionnées ci-dessus ne se sera pas réalisée.

En cas d'expiration du mandat de Monsieur Adel ANECHE pour une cause autre que celles citées précédemment, notamment en cas de démission ou de cession de ses fonctions, cette décision sera réputée caduque et sans effet.

Madame Amélia KHOUFACHE accepte cette désignation et s'engage à assumer ses fonctions le cas échéant. Elle signe le présent PV avec la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Présidente sous condition suspensive.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

Le président ne perçoit pas de rémunération.

Résolution adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quinze minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Paris
Le 14/03/2025

Monsieur ANECHE Adel
Actionnaire président
Bon pour acceptation de fonction

Madame Amélia KHOUFACHE
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente sous
condition suspensive

Adel ANECHE

✓ Certified by  yousign

Amélia KHOUFACHE

✓ Certified by  yousign